

Envoyé en préfecture le 13/06/2022

Reçu en préfecture le 13/06/2022

ID: 033-213300700-20220609-202230-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL **SEANCE DU 9 JUIN 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le Neuf juin, le Conseil Municipal de BRACH,

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, en vertu de l'article L.2121-7 du Code

Général des Collectivités Territoriales

Sous la Présidence de Monsieur Didier PHOENIX, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 1er juin 2022

## Nombre de conseillers

En exercice: 15 Présents : 10 Votants: 15

Etaient présents: Didier PHOENIX, Gilles NAVELLIER, CHAUSSONNET Denis, Carmen PICAZO, Chantal BOURDELAS, Franck MEYRE, Isabelle DUVILLARD, Sophie OLIAS-ZEITSCHEL, Renaud CHEIN, Catherine SANCHEZ

Etaient absent excusé: Colette DUPIN pouvoir Didier PHOENIX, Gilles RODRIGUEZ pouvoir Catherine SANCHEZ, Jacques LASSALLE pouvoir Denis CHAUSSONNET, Magali LARAPIDIE pouvoir Chantal BOURDELAS, Audrey JOLLY pouvoir Gilles NAVELLIER

Secrétaire de séance : Catherine SANCHEZ

## DELIB 2022/30 Finances

Approbation du tarif de vente du bois de chauffage de la commune aux administrés

Monsieur le Maire,

**EXPOSE** qu'en 2022 la commune a nettoyé ses parcelles de bois ce qui a permis de couper du bois de chauffage de 2m. La commune ne pouvant pas profiter de ce bois dans ses locaux, le maire propose de vendre le bois aux administrés de la commune de Brach

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

DECIDE à l'unanimité des membres présents et représentés

DE VENDRE ce bois de chauffage aux administrés de commune

D'ETABLIR un tarif de 40€ le stère en 2m

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire, **D.PHOENIX** 



1, Place de l'Eglise 33480 BRACH MEDOC Tél.: 05.56.58.23.66

\*\*\* Fax: 05.56.58.12.97